MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 17 avril 2015

PREAVIS N° 5/2015

Demande de crédit pour financer l'assainissement d'un passage à niveau sis au lieu-dit « Les Echenards »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet l'obtention d'un crédit en vue de financer la participation communale à l'assainissement d'un passage à niveau sis au lieu-dit « Les Echenards ».

2. Contexte

Les Transports Publics du Chablais (TPC), aux fins de se conformer aux prescriptions légales en vigueur, ont depuis l'année 2004 mis en œuvre une campagne en vue d'assainir les passages à niveaux ne répondant pas aux normes édictées en la matière par la Confédération. Cette dernière a fixé un délai échéant au 31 décembre 2014 aux compagnies exploitant des chemins de fer pour parfaire à la sécurisation des ouvrages incriminés.

En ce qui concerne l'infrastructure objet du présent préavis la procédure y relative a été finalisée et approuvée par l'Office Fédéral des Transports (OFT). Afin de respecter la date butoir imposée les TPC ont exécuté des travaux préalables avant le début de l'hiver ceux-ci devant se poursuivre en 2015.

En l'occurrence, il appert selon l'ordonnance sur la construction des chemins de fer que les passages à niveau doivent, selon la charge de trafic et les risques, soit être supprimés, soit être munis de signaux ou d'installations de sorte qu'on puisse les traverser et les emprunter en toute sécurité. La signalisation et la régulation de la circulation sur le passage sont déterminées par le mode d'exploitation du chemin de fer. En l'espèce, il a été opté d'équiper ce passage de feux clignotants compte tenu de la visibilité très insuffisante à cet endroit.

Enfin, la loi fédérale sur la construction des chemins de fer précise que l'adaptation et le perfectionnement des installations de sécurité sont à la charge de l'entreprise de chemin de fer et du propriétaire de la route lesquels se répartiront les frais découlant de l'ensemble des modifications aux installations ferroviaires. La clef de répartition 50/50 est appliquée.





3. Coûts

Installation de sécurité y compris plans, rapport d'examen	Fr.	156'566.50
Génie civil	Fr.	14'850.00
	Fr.	171'416.50
TVA 8 %	Fr.	13'713.30
Total	**Fr.**	**185'129.80**

Fondés sur ce qui précède, les TPC sollicitent le versement d'une participation de l'ordre de Fr. 92'564.90 TTC arrondi à **Fr. 93'000.00**.

4. Financement

Par le biais des liquidités.

5. Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur 30 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 5/2015 du 17 avril 2015,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 93'000.00 TTC pour financer la participation communale liée à l'assainissement d'un passage à niveau sis au lieu-dit « Les Echenards » ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — La Secrétaire

Annie Oguey — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 avril 2015

Délégué municipal : M. Claude Tommasini, Municipal